# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le conseil Municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

*Sont présents :* Mesdames Brigitte PRÊTRE, Laurence BASSI, et Messieurs Nicolas PAILLARD, Jean-Sébastien GRESARD, Philippe CHAPUIS, David GUZZON, Eric MAILLET, Joël VIONNET, Julien LAURENT, Emmanuel FRANCHINI.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric MAILLET.

# 1/Approbation du Compte Rendu du 07 Juillet 2014

Le Procès-verbal du 07 Juillet 2014 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

## <u>2/Bois</u>

Madame le Maire informe qu'une commission bois s'est tenue le 01 Septembre, elle remercie les présents et avise que suite à cette réunion la commission bois a marqués 8 lots (Hêtre et Erable) sur les parcelles de bois non soumis de la Coquille. Par vote à l'unanimité, le conseil valide l'ensemble du travail de la commission. La vente de bois aux Enchères se tiendra le Mardi 30 Septembre 2014 à la Salle des Fêtes de Saint Antoine. Concernant les parcelles G, K et Q, une vente par Adjudication se tiendra le 17 Septembre 2014 à Champagnole.

# 3/Sécurité du Village

Madame le Maire fait part qu'une commission sécurité du village a eu lieu le 08 Septembre, suite à celle-ci un Arrêté a été voté par 10 voix pour, à l'unanimité des présents, de limiter la vitesse de circulation dans le village à 30km Heure. Après discussion, il convient également de faire ralentir la circulation dans la rue du Rochat. Par vote à main levée, à l'unanimité des présents, 10 voix pour, de créer des chicanes de ralentissement à l'aide de barrières identique à celle de l'école. L'achat de 10 barrières lisbonne verte est voté à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle que des travaux de voiries sont nécessaires sur l'ensemble du village, il serait souhaitable de prendre un Maître d'œuvre. Par 10 voix pour, l'ensemble du Conseil Municipal est d'accord.

#### 4/Choix Achat Défibrillateur

Madame le Maire avait demandé des conseils à Monsieur GUZZON au sujet de l'acquisition d'un défibrillateur au sein de la commune.

Après consultation, Monsieur GUZZON nous présente donc, un tableau comparatif entre deux appareils.

Par vote à main levée, 10 voix pour, à l'unanimité des présents, le défibrillateur choisi est celui vendu par Monsieur ROY Gérard et sera installé à la Salle des Fêtes à l'extérieur.

Monsieur GUZZON propose bénévolement une formation à toutes personnes désirant savoir se servir de cet appareil. Pour ce faire, un courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres du village pour permettre de s'inscrire à cette formation.

# 5/Motion AMRF pour le Conseil Général

Madame le Maire informe d'une motion émise par l'Association des Maires Ruraux de France qui s'inquiète du projet gouvernemental concernant la suppression des départements. Cette motion a pour objectif de soutenir le maintien des conseils généraux et à travers celle-ci demande aux conseils municipaux de l'adopter. Après vote à main levée, 6 pour, 1 abstention et 3 contre garder les départements. Cette motion de l'Association des Maires Ruraux de France est validée par le Conseil Municipal par 6 voix pour.

## 6/Motion AMF pour les Dotations de l'Etat

Madame le Maire avise d'une motion reçue par l'Association des Maires de France concernant les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état suite aux diverses réformes. Le Conseil Municipal adopte par 10 voix pour, à l'unanimité des présents, cette motion pour garder les dotations de l'état.

## 7/Questions Diverses

Madame le Maire informe avoir reçue divers courrier :

- La Commune de Labergement Sainte Marie révise son P.L.U. et doit aviser toutes les communes limitrophes.
- Deux départs se feront en date du 26 Septembre au sein de la Brigade de Gendarmerie des Hôpitaux Neufs.
- Le Conseil général constate que de nombreuses Entreprises du B.T.P. sont en difficultés en ce moment et demande aux communes de les soutenir par des projets de mise aux normes, d'aménagement numérique et de mise en conformité des assainissements.
- S.O.S Futur Maman remercie la commune de la subvention qui leur a été attribuée.
- L'entreprise PRÊTRE et Fils constate lors de l'entretien annuel de l'horloge du clocher que le câble du paratonnerre est endommagé et nécessite d'être refixé. L'entreprise nous avise qu'un contrôle du paratonnerre doit être fait pour radioactivité.
- L'entreprise BIESSE nous transmet un devis pour travaux supplémentaires pour grillage au niveau du préau pour un coût de 640 €.

Madame le Maire fait part d'une demande du Regroupement Pédagogique Intercommunal du Mont d'Or concernant la possibilité d'utiliser notre salle des fêtes en tant que cantine scolaire, durant les travaux dans leurs locaux. Les conseillers soulignent la nécessité de solidarité, d'entraide entre commune mais souhaitent obtenir plus de renseignements à ce sujet. Madame le Maire en tient compte et va se renseigner auprès du RPI du Mont d'Or.

Monsieur MAILLET est allé voir les nouvelles règles de circulation aux abords de l'école.

Après avoir constaté différents comportement des parents d'élèves, ceci nécessite de leur donner encore un peu de temps pour prendre acte du nouveau parking.

Un petit rappel que le site de la commune est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à le consulter !!

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.